## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

	Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral			
	n° 2012159-0001	du 07/06/2012	mis à jou	r le
	Adresse de l'immeuble	le code postal <b>ou</b> Insee	commune	
	17-19 Boulevard Haussma	ann / 13-17 rue Helder - 75009 PARIS		
	Situation de l'immer	uble au regard d'un ou plusieurs plans c	de prévention des risques n	aturels (PPRN)
			de prevention des risques in	
•	prescrit	ans le périmètre d'un ou plusieurs PPR N  anticipé	approuvá	1 oui non x
		aturels pris en considération sont liés à :	approuvé	v date
	Inondation	Crue torrentielle	Remontée de nappe	Avalanche
	Cyclone	Mouvement de terrain S	écheresse géotechnique	Feu de forêt
	Séisme	Volcan Au	tres	
>	L'immeuble est concerr	né par des prescriptions de travaux dans le règl	lement du  ou des PPRN	<sup>2</sup> oui non x
		prescrits ont été réalisés		oui non
	Commentaires :			
	Situation de l'imme	uble au regard d'un plan de prévention d	des risques miniers (PPRM)	
>	L'immeuble est situé da	ans le périmètre d'un PPR <b>M</b>		³ oui non X
	prescrit	anticipé	approuvé	(a) date
	_	naturels pris en considération sont liés à :		
		Mouvement de terrain Autres		
>		né par des prescriptions de travaux dans le règl	lement du PPRM	4 oui non x
	<b>4 Si oui</b> , les travaux	prescrits ont été réalisés		oui non
	Commentaires :			
	Situation de l'imme	uble au regard d'un plan de prévention d	des risques technologiques	(PPRT)
>		ans le périmètre d'étude d'un PPR <b>T prescrit</b> et		<sup>5</sup> oui non x
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	technologiques pris en considération dans l'arre	·	
	Effet toxiq		de surpression Autres	
>		ans le périmètre d'exposition aux risques d'un P	PPR <b>T approuvé</b>	oui non x
>	L'immeuble est situé en L'immeuble est situé en	n secteur d'expropriation ou de délaissement		oui non x
>		n zone de prescription <b>concerne un logement</b> , les travaux prescrits or	nt été réalisés	oui non x
		ne concerne pas un logement, l'information su		oui non
	l'immeuble est expo	osé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétiqu		
	ou au contrat de lo	cation		
	Commentaires :			

	Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire	
•	L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1	
	Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon	
>	L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui n	on x
	Information relative à la pollution de sols	
>	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)  Commentaires :	onX
	Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*  * catastrophe naturelle minière ou technologique	
		on
	Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte	
	Cartographie des zones exposées aux risques de carrières, de gypses antéludiens et d'inondations	
	vendeur / bailleur       date / lieu       acquéreur / le         REAL FR HAUSSMANN SAS représenté par ARE France       acquéreur / le	ocataire

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet :

## www.georisques.gouv.fr

(a) Lorsque l'immeuble est situé dans le périmètre de plusieurs PPR, la date inscrite correspond à la date du PPR le plus récent. Les dates des PPR antérieurs sont disponibles auprès de la Préfecture.

Etat établi par PROVEXI sur la base des arrêtés préfectoraux publiés en préfecture enregistrés aux Recueils des Actes Administratifs (n°Spécial 292 du 30/08/2019 et précédents)

Date limite de validité: 28/02/2020

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement Sur la base du modèle Etat des risques, pollutions et sols MTES / DGPR juillet 2018

